

AESH du 64

Les Accompagnant·es d'Elèves en situation de handicap des Pyrénées Atlantiques

Aux parents d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires des Pyrénées Atlantiques

A Pau, le 5 décembre 2022,

Objet : Amélioration indispensable de nos conditions de travail

Madame, Monsieur,

Depuis la loi du 11 février 2005, l'Ecole inclusive est présentée par les gouvernements successifs comme une priorité de l'action publique, promue comme telle dans les textes réglementaires de l'Éducation Nationale.

Nous nous réjouissons de voir le système éducatif français s'ouvrir largement aux enfants en situation de handicap, mais nous ne pouvons dans le même temps ignorer l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour permettre la réussite pleine et entière de chaque élève.

Nous, Accompagnant-e-s d'Élèves en Situation de Handicap (AESh), nous adressons directement à vous aujourd'hui pour vous alerter sur les dysfonctionnements et les manquements de l'école dite « inclusive ».

Votre enfant bénéficie d'un accompagnement humain qui n'est pas à la hauteur de l'ambition affichée :

- depuis 2019, le nombre d'heures consacré à chaque enfant ne cesse de diminuer (moyenne de six heures d'accompagnement hebdomadaire par élève),
- faute de moyens suffisants, nous sommes contraint·es d'accompagner de plus en plus d'élèves, dans une ou plusieurs classes (voir sur plusieurs établissements), au cours d'une même journée,
- il est devenu courant qu'un même élève soit accompagné par plusieurs AESh, sans temps de concertation possible.

Malgré notre implication et notre motivation, nous ne pouvons pallier cette dilution des accompagnements qui impacte directement la scolarité de vos enfants.

De plus, en que professionnels employés par l'Education nationale, nous ne sommes pas placées en situation d'effectuer notre travail d'accompagnement de manière optimale :

- nous n'avons bénéficié en tout et pour tout que de 60 heures de formation initiale, au cours desquelles nous n'avons pu aborder que trop superficiellement le fonctionnement du système scolaire et les différents types de handicap,

- nos conditions salariales très précaires (820€ en moyenne pour des contrats à temps partiel subi de 23h30 hebdomadaires) nous obligent à cumuler plusieurs activités professionnelles et ne nous permettent pas de nous projeter à longs termes dans l'exercice de nos missions (chaque année des dizaines d'AESH démissionnent pour chercher de meilleures conditions salariales).

Pour que vos enfants puissent bénéficier de l'accompagnement qualitatif auquel ils ont droit, nous avons besoin que notre employeur, l'Education nationale, reconnaissse le rôle central que nous occupons au sein de la communauté éducative. Cette reconnaissance indispensable passe :

- la création d'un véritable statut donnant droit à une progression salariale tenant compte de l'ancienneté, de l'expérience acquise et de nos compétences et diplômes,
- la fin des temps partiels subis et de meilleures rémunérations,
- des formations continues régulières adaptées au contexte d'exercice rencontré.

A rebours de ces mesures indispensables, les gouvernements successifs ont fait le choix d'une École inclusive précarisée, qui repose essentiellement sur l'engagement des personnels qui la font fonctionner. Il est nécessaire que nous unissions nos efforts pour obtenir l'avènement d'une Ecole véritablement inclusive, reconnaissant pleinement le rôle des AESH. C'est pourquoi nous nous adressons à vous aujourd'hui, afin qu'en ensemble, nous obtenions de l'État la reconnaissance du métier d'AESH et la création d'un véritable statut.

Dans l'espoir d'obtenir votre soutien pour qu'en ensemble, nous améliorions l'accompagnement de votre enfant et de tous les enfants en situation de handicap, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Les AESH des Pyrénées Atlantiques

Je, soussigné (e) M....., parent de
l'élève....., scolarisé·e au sein de l'établissement de
....., apporte mon soutien à la mobilisation des
AESH pour l'obtention d'un véritable statut, à la hauteur de leur rôle au sein de l'Education Nationale.

Signature

Retours :

par mail : carine.badenes@ac-bordeaux.fr ou FSU64@fsu.fr

par voie postale : Carine Roulland, Allée Comtesse de Ségur, 64150 Mourenx
ou FSU64, 66 rue Montpensier, 64 000 PAU

Document en ligne (signature directe en ligne) : <https://urlz.fr/ka24>

(Ce courrier, adressé aux familles d'élèves en situation de handicap sera transmis ensuite à la DSDEN 64 avec le nom de l'ensemble des signataires.)